



FORMATION DFMP	Diplôme Fédéral de Moniteur de Padel Formation Continue pour les enseignants de Tennis
Objectif de la Formation :	Enseigner auprès d'un public d'initiation et de perfectionnement PADEL (Jeunes et adultes) et entraîner un joueur de compétition.
Volume Horaire :	40 heures réparties sur 5 jours (Lundi au vendredi)
Dates :	Lundi 7 avril au vendredi 11 Avril 2025 <i>*1^{ère} semaine vacances scolaires</i>
Lieux :	4 PADEL STRASBOURG, 8 rue Emile Mathis 67201 Eckbolsheim
Public et Pré requis :	<u>Formation réservée aux Enseignants Professionnels Diplômés d'Etat Tennis et disciplines associées avec un minimum de 3 tournois de Padel sur une saison sportive (dans les 12 derniers mois)</u>
Positionnement :	Un positionnement est réalisé en amont de la formation, par le biais d'un questionnaire individuel préalable envoyé par l'organisme de Formation après la pré-inscription en ligne.
Intervenants prévus :	Christophe HENRY - Coordonnateur Technique et Pédagogique Padel
Thèmes abordés :	<ul style="list-style-type: none"> - Histoire et philosophie du Padel - Concevoir et Mettre en œuvre des actions de développement - Encadrement et conduite de séances tout public en sécurité - Concevoir une programmation pédagogique spécifique au Padel
Méthodes et moyens pédagogiques :	<ul style="list-style-type: none"> - 100% en présentiel - Alternance entre apports théoriques, réflexion personnelle des participants, travail de groupe, expérimentation et mise en pratique sur le terrain
Moyens permettant de suivre l'exécution de la formation :	<ul style="list-style-type: none"> - Feuilles de présence remplies par demi- journées - Bilan fin de stage du stagiaire
Validation	- Evaluation en fin de formation afin de délivrer le Diplôme du DFMP.
Débouché	Encadrement du padel à tous niveaux, dans toute structure, et auprès de tous les types de public.

Effectif/ Nombre de participants :	Limité à 12 places (Minimum requis 6 personnes) Les locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et si vous êtes en situation de handicap, des mesures d'aménagement ou de compensation sont envisageables. Contactez notre référent handicap par mail ou par téléphone pour tout renseignement emmanuel.verfaillie@gmail.com- 06 81 47 98 86
Coût du stage /frais pédagogique	1200 euros Les frais annexes : déplacement, hébergement, restauration du soir des stagiaires sont à la charge des participants ou club. Possibilité de prise en charge par l'OPCO sur justificatifs.
Financements	- Salariés d'entreprises (branches sports), de clubs peuvent bénéficier de dispositifs de prise en charge totale ou partielle des frais de formation (frais de formation professionnelle, hébergement, déplacements ...) sous condition que l'employeur ait versé la contribution légale et conventionnelle à l'OPCO AFDAS . Renseignements auprès de votre employeur (salarié), de vos partenaires emploi. <u>Le dépôt de demande de prise en charge par le Club via l'AFDAS doit être faite dès à présent et/ou au minimum 15 jours avant la formation</u> - Auto – Entrepreneurs ou Libérales peuvent bénéficier d'une prise en charge par leur OPCO -FIF PEL ou AGEFICE- auquel ils cotisent sur demande individuelle de l'Enseignant. <u>La demande doit être faite dès à présent et/ou au minimum 1 mois avant la formation.</u> Le règlement du coût pédagogique s'effectue avant l'entrée en formation par le stagiaire apprenant. Le remboursement du coût pédagogique intervient après la formation, l'OPCO sous justificatifs de fin de stage, rembourse l'Organisme de formation. - A Titre Personnel
Règlement :	- Pour Auto – Entrepreneur ou à Titre personnel : Sous facturation par un virement bancaire (indiquer les références : N° de facture - L'intitulé de la formation - Nom Prénom). Transmettre le justificatif de paiement par mail formations.ligue.grandest@fft.fr - Pour salariés via AFDAS, l'employeur doit sur son portail AFDAS cocher la case « paiement directement au prestataire » (soit l'Organisme de formation) afin de ne pas avoir à régler la formation avant la date d'entrée en formation au prestataire. Envoyer le justificatif de validation de demande de prise en charge à : formations.ligue.grandest@fft.fr
Ouverture pré- Inscription en ligne :	Vendredi 7 février 2025 Pré-inscription : Cliquer sur le Lien et saisir les informations. https://webquest.fr/?m=225710_formation-continue-dfmp-2025---diplome-federal-moniteur-de-padel
Clôture Inscription :	Vendredi 7 mars 2025
Contact pédagogique :	Christophe HENRY (Coordonnateur Technique et Pédagogique Padel) Tél : 06.86.82.97.91 christophe.henry@fft.fr

Contact Administratif, et Financier - Organisme de Formation :	Nadine GONCALVES (Assistance administrative et financière de l'Organisme de Formation) - formations.ligue.grandest@fft.fr Permanence téléphonique : Lundi & Mardi : de 10H45 à 12H15 et de 16H à 16H30 au 03 26 85 36 70 (Bureau Reims). Mercredi/Jeudi & Vendredi : de 10h45 à 12h15 au 06 36 48 21 51 (Eric RAULIN)
Contact Financier prise en charge par AFDAS :	Conseillers emploi-formation de proximité , qui accompagnent quotidiennement les entreprises adhérentes et les publics particuliers. ou N° unique à votre service : 01.44.78.39.39
Référent handicap :	Emmanuel VERFAILLE (Accueil des personnes porteuses de handicap). Toute demande fera l'objet d'une étude personnalisée. Tél. : Tél : 06 81 47 98 86 – emmanuel.verfaillie@gmail.com
Réclamations :	Vous êtes stagiaire, pour toutes réclamations, joindre l'Organisme de Formation de la Ligue Grand Est : formations.ligue.grandest@fft.fr

INDICATEURS DE RESULTATS	2024
Nombre de stagiaires	27
Abandon	1
Diplôme Fédéral	15
Taux de réussite	57%
Taux de satisfaction	86%

Siège social : Maison Régionale des Sports – 13 Rue Jean Moulin – 54510 TOMBLAINE

Tél. 03.83.67.60.10

Bureaux de Reims : 83 avenue de l'Europe – 51100 REIMS

Tél : 03 26 85 36 70 - formations.ligue.grandest@fft.fr

N° SIRET / 783 343 072 00048 - N° DECLARATION ACTIVITE / 41 54 02785 54

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS

